

# SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

**20 Heures 30**

**=====**

**Présents** : VALADOUR Jean-Pierre, TAUTOU Bernadette, NALDO Serge, LEYMARIE Hervé, BUISSON Jacqueline, MANOUX Gérard, MARCHAND Pascale, DE SOUSA Séverine, SOUBRANNE Claire

**Absents excusés** : BONAVITACOLA Michel, VERNEJOUX Ludovic

## **1- Convention avec la Mairie de Le Jardin pour l'entretien d'une voie communale.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la route dite « de la femme morte », qui rejoint le hameau du même nom à la RD60, fait partiellement partie de nos voiries communales.

Certaines portions de cette route figurent sur le cadastre communal de Champagnac la Noaille, tandis que d'autres, passent sur le territoire voisin de Le Jardin.

La particularité de cette route réside dans le fait que les portions communales n'offrent pas de continuité et que l'on saute à plusieurs reprises d'une commune à l'autre.

Ainsi, pour l'entretien de cette voirie, il est proposé qu'à l'initiative conjointe des deux communes, les travaux d'entretien de chaussée qui pourront être nécessaires, seront financés pour moitié du reste à charge entre la Commune de Le JARDIN et la commune de CHAMPAGNAC LA NOAILLE, à partir du moment où les deux communes seront en accord sur le montant des travaux.

La maîtrise d'ouvrage pourra être portée indifféremment par la commune de Champagnac la Noaille ou de Le Jardin, sachant que la commune désignée maître d'ouvrage sur une opération déposera la demande de subvention auprès de ses partenaires financiers et facturera 50% du reste à charge à l'autre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité la proposition de convention entre Champagnac la Noaille et Le Jardin
- Autorise le Maire à signer la convention qui sera proposée pour mettre en application cette délibération.

## **2- Délibération sur l'achat d'un terrain bordant la piste forestière des deux pins (la Vialatte) en raison des travaux d'AEP (Adduction Eau Potable).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'Adduction d'eau Potable le terrain bordant la piste forestière des deux pins à la Vialatte doit être acheté. La parcelle d'une superficie de 144 m<sup>2</sup> est vendue par Madame Pacheco, propriétaire, pour un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'achat de la parcelle C 1561 au prix de 200,00 €
- Dit que l'acte de vente sera établi par Madame Marie Chemin,
- Donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire, pour mener à bien cette affaire.

### **3- Travaux d'adduction des eaux pluviales à Chabrière.**

Suite à la demande de Monsieur et Madame Devaut-Billard concernant le fossé interrompu devant chez eux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux pris en charge à 50% par la mairie et 50% par le propriétaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est en attente des devis pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

### **4- Choix des différents délégués pour la Commission de contrôle des listes électorales.**

Désignation des conseillers municipaux : Marchand Pascale titulaire et De Sousa Séverine suppléant.

Désignation des délégués de l'administration : Monéger Jean-Claude titulaire et Coucharrière Sylvain suppléant.

Désignation des délégués du tribunal : Dambron Michel titulaire et Dekarz David suppléant.

### **5- Election d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est d'évaluer pour chaque commune membre de la Communauté de Communes, les transferts de compétences réalisés et ainsi de déterminer le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune.

Afin de garantir une juste répartition des parties engagées, chaque conseil municipal des communes membres dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.

Monsieur le Maire précise que les membres de la Commission des Finances de la Communauté de Communes sont également membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020).

Il convient donc d'élire un représentant du Conseil Municipal, qui n'est pas déjà membre de la Commission des Finances de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Elit Madame Bernadette Tautou pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;

Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

### **6- Mise en place de l'application « Intra Muros » et informations.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'application « Intra Muros » est mise en place. Cette application permet aux administrés ayant un smartphone d'être informé sur l'actualité de leur commune. Elle coûtera 8,00 € par mois. Des tracs pour informer la population seront distribués dans chaque boîte aux lettres.

## 7- Questions diverses.

- Claire Soubranne propose de réaliser un formulaire afin de récupérer les mails des administrés pour d'être le plus exhaustif possible dans notre communication et donc de toucher un maximum d'habitant avec les différents supports de communication disponible. Ce formulaire pourrait paraître dans la prochain Bulletin Municipal.
- La croix de mission de Beauséjour a été rénovée par la famille Pranchère, le Conseil Municipal la remercie chaleureusement.
- Afin de pouvoir payer le salaire de Nathan Denis il est nécessaire de faire une Décision Modificative constituée comme suit :  
+ 2350,00 € sur le compte 621 Personnel extérieur  
- 2350,00 € sur le compte 6554 Contributions aux organismes de regroupement.
- Corrèze Ingénierie est venu sur la commune afin d'estimer les montants des différents travaux envisagés (café, appartement mairie, local technique) dans l'objectif de constituer les dossiers de demande de subvention auprès du département.
- A la demande d'un habitant du village des panneaux limitant la circulation à 30 km/h seront installés au Feyt.
- Monsieur le Maire rend compte du Conseil Syndical du SIAEP des Eaux des Deux Vallées qui s'est tenu le 31/07/2020.
- Le repas des aînés ne sera pas maintenu cette année en raison des circonstances sanitaires. A la place un panier sera constitué avec des produits locaux dans la mesure du possible.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22H15

LE CONSEIL MUNICIPAL